



**Procès-verbal de la réunion de la
Commission Consultative des Services Publics Locaux de la
Collectivité européenne d'Alsace
du 18 octobre 2024**

ORDRE DU JOUR

Étaient inscrits à l'ordre du jour de la réunion de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) de la Collectivité européenne d'Alsace les quatre points suivants :

- Examen du Rapport d'activité 2023 du Parc travaux d'Erstein (régie dotée de l'autonomie financière),
- Examen du Rapport d'activité 2023 de la Régie de production d'électricité (régie dotée de l'autonomie financière),
- Examen du Rapport d'activité 2023 de l'Abattoir de Cernay (délégation de service public),
- Examen du Rapport d'activité 2023 du Restaurant, de la librairie et de la boutique du Château du Haut-Koenigsbourg (délégation de service public).

PARTICIPATIONS

Invités à cette réunion à l'appui de son ordre du jour, outre Mme Isabelle DOLLINGER, Présidente de la CCSPL, ont participé :

- les Conseillers d'Alsace membres de la Commission :
 - Mme Sabine DREXLER, Conseillère d'Alsace, en visioconférence,
 - Mme Marie-France VALLAT, Conseillère d'Alsace, en présentiel,
 - M. Lucien MULLER, Conseiller d'Alsace, en visioconférence,
- les représentants des associations membres de la Commission :
 - Mme Marie-José CAILLER, Présidente de la Chambre de Consommation d'Alsace et du Grand Est, en présentiel,
 - Mme Emmanuelle DAVIAU, Déléguée générale de l'Union Régionale des Structures d'Insertion par l'Economique d'Alsace (URSIEA), en présentiel ;
- les personnes qualifiées, représentantes des services de la Collectivité européenne d'Alsace :
 - Mme Sophie WISSELMANN-JULIEN, Directrice du pôle châteaux forts et Responsable du Haut-Koenigsbourg au sein de la Direction Culture et Patrimoine, en visioconférence,
 - M. Christian SCHERLEN, Directeur du Parc Travaux d'Erstein au sein de la Direction des Routes, des Infrastructures et des Mobilités, en visioconférence,
 - M. Bruno PARASOTE, Délégué en charge des transitions écologiques et énergétiques et Directeur de la Régie de production d'électricité du Haut-Rhin, en présentiel, et M. Nicolas HESTIN, Chargé de mission contrôle de gestion, au sein de la Direction du Pilotage Stratégique et de la Performance, en visioconférence,

- M. Thierry SAUTIVET, Chargé de mission au sein du Service Foncier, Agriculture et Sylviculture, au sein de la Direction Environnement et Agriculture, pour le dossier Abattoir de Cernay, en visioconférence,
- Mme Claire DAHLEM, Directrice des Finances, en présentiel,
- Mme Laurence STRICH, Responsable de service pilotage, animation, audit et administration technico-fonctionnelle au sein de la Direction des Finances, en présentiel,
- M. Lionel ALFONSI, membre de la Direction des Affaires Juridiques, en charge du secrétariat de la Commission et de l'organisation de la réunion, en présentiel.

Ont été excusés :

- Mme Pascale PFEIFFER, Conseillère d'Alsace,
- Mme Catherine MILLION-HUNCKLER, Attachée de Direction au sein d'Alsace Destination Tourisme,
- M. Damien NOACCO, Responsable du développement entreprises et territoire Sud Bas-Rhin au sein de l'ADIRA.

PRÉSIDENCE DE LA RÉUNION

Mme Isabelle DOLLINGER est Présidente de la CCSPL, désignée en cette qualité par arrêté n° 2021-187-DAJ du 13 juillet 2021 de M. Frédéric BIERRY, Président de la Collectivité européenne d'Alsace.

DÉROULEMENT DE LA RÉUNION

Mme DOLLINGER ouvre la séance, prend acte de l'accord des membres de la Commission pour l'enregistrement de la réunion pour les besoins du procès-verbal, propose un tour de table des membres et des personnes qualifiées participant à la réunion en présentiel et en visioconférence, énonce les quatre points inscrits à l'ordre du jour et donne la parole aux intervenants.

1- Examen du Rapport d'activité 2023 du Parc travaux d'Erstein (régie dotée de l'autonomie financière)

M. SCHERLEN rappelle les missions du Parc travaux d'Erstein, présente ses activités pour l'année 2023, ses moyens en personnels et matériels, le bilan financier 2023 et les perspectives 2025.

Les missions du Parc

Le Parc est un opérateur de travaux de la Collectivité européenne d'Alsace et dont la finalité première est de satisfaire les besoins de la Collectivité. Son activité est essentiellement centrée sur l'aménagement et l'entretien du patrimoine de la CeA, à savoir, les abords des routes départementales - RD (entretien courant, gestion des bassins d'orages et autres travaux d'hydraulique douce) et des pistes cyclables, les milieux humides et les cours d'eau.

Une autre activité complémentaire, au demeurant historique du Parc, est consacrée à l'entretien des infrastructures rurales (chemins d'exploitation, fossés, ouvrages de franchissement) dans le cadre de commandes émanant d'autres donneurs d'ordres.

Le Parc est établi à Erstein, mais dispose de deux antennes : à Hochfelden et à Colmar.

Les activités du Parc

La pluralité d'activités se traduit dans la répartition du chiffre d'affaires réalisé par le Parc en 2023 (à environ 4,983 M€).

La part consacrée à la CeA représente 70% de l'activité du Parc (contre 60 % en 2022 et seulement 50% les années précédentes), au titre des RD et des abords des pistes cyclables, des milieux naturels de la CeA (les Espaces Naturels Sensibles, le Canal de la Bruche) ou des sites aménagés comme les pistes de ski ou le site du Champ du Feu, ou encore au titre du bâti, comme le site du Haut-Koenigsbourg.

Mme VALLAT demande que soit expliquée la variation du chiffre d'affaires du Parc sur les dernières années. M. SCHERLEN explique que le chiffre d'affaires de 2021 a été excédentaire en raison de l'encaissement de l'aide de l'Etat de 278 000 € attribuée au titre des pertes liées à la baisse d'activités du Parc pendant la pandémie de Covid19.

M. SCHERLEN explique que l'activité du Parc est très dépendante des conditions météorologiques : 2021 et 2022 ont été des années sèches, donc présentant des conditions idéales de travail.

Impacts en termes d'émission de gaz à effet de serre

Le Parc quantifie ses impacts en matière d'émission de gaz à effet de serre (GES) à l'aide du logiciel Omega et cherche à diminuer ses impacts en surveillant la provenance des produits et matériaux qu'il utilise. Ainsi, malgré une augmentation de ses émissions de CO₂ entre 2021 et 2023, en tenant compte de l'augmentation des volumes d'activité du Parc entre ces deux années, le ratio « émission en tonnes de CO₂ / Dépenses » s'établit à 0,1027 en 2023 contre 0,1159 en 2021.

Les principaux postes des GES sont : pour 50 %, l'immobilisation du matériel (correspondant aux rejets liés aux émissions produites à l'occasion de la construction des engins de chantier) et, pour 40 % des émissions, le transport des personnels du Parc et le fret à destination des sites de travaux.

Mme VALLAT demande si le Parc est en capacité de mesurer la part des émissions de GES inhérente aux chantiers réalisés hors du Bas-Rhin. M. SCHERLEN explique que le chiffre d'affaires des chantiers hors Bas-Rhin représente 1 M€ (pour environ 5M€ au total en 2023), mais que 90% de ces chantiers sont réalisés par les effectifs de l'antenne de Colmar.

Mme VALLAT demande quels sont les liens de synergie possibles entre le Parc travaux d'Erstein et le Syndicat mixte Rivières de Haute Alsace (RHA), pour ce qui concerne les travaux à réaliser sur le territoire du Haut-Rhin, en vue, pour le Parc, d'utiliser le matériel de RHA déjà présent sur le territoire et ainsi limiter les émissions de GES dues au transport des engins de travaux depuis Erstein. M. SCHERLEN explique, d'une part, que les interventions du Parc sur le Haut-Rhin concernent les travaux routiers dont la CeA est maître d'ouvrage, domaine dans lequel RHA n'intervient pas. D'autre part, le Parc est un prestataire de services pour le compte de maîtres d'ouvrage (CeA, SDEA, Alsace Archéologie, etc.) et RHA est un maître d'ouvrage, si bien que les interactions possibles entre le Parc et RHA ne peuvent relever que de liens de donneur d'ordres à prestataire, et ce, seulement dans le cas où ce syndicat mixte déciderait de faire appel à des moyens extérieurs pour réaliser les projets dont il est maître d'ouvrage.

Moyens en personnels et en matériels

Le Parc dispose de 46 agents, dont :

- 29 interviennent directement pour réaliser les travaux publics et les travaux environnementaux,
- 9 sont dédiés au contrôle des ouvrages d'assainissement,
- 3 assurent la gestion du matériel, le Chef d'atelier en participant à la définition des investissements du Parc (élaboration des cahiers des charges),
- 5 personnels administratifs.

S'agissant majoritairement d'emplois atypiques, le Parc connaît des difficultés de recrutement, et ce précisément au moment où les personnels encadrant s'approchent de l'âge du départ à la retraite.

Investissements dans le matériel

En 2023, le Parc a consacré 580 k€ pour le poste transport (achat de camions, d'utilitaires et de remorques).

Un audit sur les modalités de gestion de la TVA sera réalisé.

Mme VALLAT demande si une politique d'acquisition de véhicules propres est mise en œuvre. M. SCHERLEN explique que les véhicules électriques ne sont pas encore adaptés aux activités du Parc : d'une part, l'autonomie des batteries des engins lourds est insuffisante pour permettre une journée complète de travail sans interruption. D'autre part, il est souvent impossible de recharger les batteries en cours de journée, en raison de la localisation extra-urbaine des chantiers du Parc. Enfin, le temps de recharge en cours de journée est incompatible avec les objectifs de rentabilité que le Parc poursuit au titre de ses activités de service public à caractère industriel et commercial.

Perspectives

Le programme des prochaines interventions du Parc comprend une opération de restauration lourde du Canal de la Bruche, des projets de mise en œuvre des mesures de compensation environnementale des grands projets routiers de la CeA, tels que la Déviation de Châtenois. Le Parc s'affirmera également dans le suivi pluriannuel des mesures compensatoires déjà mises en œuvre, afin de garantir le bon respect des obligations de la CeA prises à l'égard des services de l'Etat.

Les membres de la Commission prennent acte du Rapport d'activité de l'année 2023 du Parc travaux d'Erstein.

2- Examen du Rapport d'activité 2023 pour l'exploitation commerciale hors billetterie du Château du Haut-Koenigsbourg (délégation de service public)

Mme WISSELMANN-JULIEN explique que la fréquentation du site a augmenté de 15% entre 2022 et 2023 et que le Haut-Koenigsbourg est l'un des châteaux les plus visités de France après Versailles, le Château des Ducs de Bretagne, Chambord et Chenonceau.

En conséquence, la fréquentation des espaces commerciaux, exploités par la Compagnie Alsacienne de Promotion, dont le contrat de délégation de service public se poursuivra jusqu'en 2032, a augmenté de 10%.

En 2023, le délégataire, qui décline ses activités sous la dénomination « le 757 » (faisant ainsi référence à l'altitude du parvis du Château), a montré son professionnalisme en mettant en œuvre un suivi sanitaire efficace, ayant notamment conduit à une action correctrice concernant l'entretien du plan de travail de la cuisine du restaurant, un programme d'entretien et de révision du matériel du restaurant et du pavillon par contrat de services avec l'entreprise EQUIP'BAR, et par sa capacité à réagir rapidement et efficacement par des interventions curatives et d'entretien sur les réseaux et sur ses équipements.

Le montant des investissements en 2023 s'est élevé à 10 199 €HT, en vue, notamment, de l'acquisition d'un véhicule d'occasion et de celle d'un sac de secours accompagnée d'une formation de son personnel aux gestes de premier secours.

Pour répondre à la question de Mme VALLAT, Mme WISSELMANN-JULIEN répond que c'est bien l'exploitant qui a pris en charge les opérations curatives présentées (plomberie, matériels de cuisine, machines à café automatisées, équipements de plonge et caisses enregistreuses).

En raison de la pénibilité du travail (déplacements, horaires), l'exploitant a connu des difficultés de recrutement pérenne. Ainsi, l'augmentation de l'activité de +16% en 2023 a dû être compensée par le recours à l'intérim, à des autoentrepreneurs ou par l'appel à des extras, voire à des retraités, de façon plus importante que pour les années précédentes. L'année 2022 a été marquée par le départ du Responsable Soirées Médiévales, qui n'a pas pu être remplacé sur ces fonctions en 2023.

L'année 2023 a été marquée par une forte croissance de la restauration et de l'activité du Pavillon (+16,5 %), mais une baisse de l'accueil des groupes en raison notamment de la fin des soirées médiévales.

L'exploitant a poursuivi la mise en avant de produits bio et locaux (vins, limonade, jus de fruits au verre), quand bien même il rencontre des difficultés à créer des partenariats avec des fournisseurs acceptant de faire le déplacement jusqu'au Château pour livrer leurs produits.

Pour la Librairie, l'exploitant a maintenu sa qualité de librairie de référence sur le Moyen-Âge, a continué de développer différentes thématiques connexes à cette période et a poursuivi ses partenariats avec les éditeurs locaux pour mener à bien l'organisation d'un Festival de la bande dessinée.

Au sein de la Boutique, l'exploitant a mis en œuvre des partenariats avec des entreprises engagées telles que Les Jardins de Gaïa de WITTISHEIM (pour qu'une partie des recettes sur la vente de thé soit reversées à des associations caritatives et solidaires) ou Nature Planet redistribuant 5 % de son chiffre d'affaires issu des ventes des épées et boucliers en bois et des petites peluches vers des actions en faveur des droits des enfants et de l'égalité pour les filles.

En 2023, la hausse de la fréquentation du site et des créneaux d'ouverture du Pavillon plus longs ont entraîné l'augmentation du chiffre d'affaires global (+16,26 %), établi à 2,3 M€HT, et a permis à l'exploitant d'arrêter un résultat net d'exploitation en hausse de +3,75 % par rapport à 2022.

Le prix du panier moyen des visiteurs en 2023 s'est établi à 12,82 €, soit une légère baisse de 1,54 % par rapport à 2022, mais reste équivalent à celui du panier moyen constaté sur des sites similaires ailleurs en France.

Le montant de la redevance versée en 2023 par l'exploitant à la Collectivité, comprenant une part fixe de 156 000 € (identique à 2022) et une part variable (42 205 €, soit environ +5 000 € par rapport à 2022) s'est établi à 198 205 €.

Les membres de la Commission prennent acte du Rapport d'activité de l'année 2023 pour l'exploitation des services commerciaux du Château du Haut-Koenigsbourg.

3- Examen du Rapport d'activité 2023 de l'Abattoir de Cernay (délégation de service public)

M. SAUTIVET rappelle l'historique de l'abattoir de Cernay et indique que la capacité d'exploitation du site a été revue à la hausse en 2021 pour atteindre une capacité d'abattage de 1 500 tonnes par an et une capacité de découpe de 435 tonnes par an.

Cet objectif réaliste est permis par le projet d'extension du bâtiment, dont les travaux ont pris fin en septembre 2023. En effet, outre la création d'un bureau, d'une salle de réunion, de nouveaux vestiaires pouvant accueillir jusqu'à 25 salariés et d'un nouveau local pour les vétérinaires, ces travaux ont permis d'augmenter sensiblement la capacité de stockage de la chambre froide, favorisant ainsi l'activité d'élaboration de steaks hachés et de préparation bouchère que l'exploitant souhaitait développer.

Ce projet d'extension, ainsi que les autres investissements importants (remplacement du groupe froid et réaménagement de la bouverie), ont été portés sous maîtrise d'ouvrage et financement de la Collectivité à hauteur de 2,043 M€HT, tandis que l'exploitant a assumé les investissements des machines et systèmes destinés à équiper la chaîne de production des steaks hachés et de préparation bouchère.

En 2023, les dépenses de fonctionnement engagées par la Collectivité ont été programmées à hauteur de 68 930 € et les dépenses d'investissement imprévues (remplacement du groupe froid, utilisant beaucoup moins de gaz frigorifère, et limitant drastiquement le risque de fuites) se sont élevées à 49 516 €.

Mme VALLAT demande quels effets ont pu avoir ces nouveaux investissements sur les demandes provenant des cantines des collèges. M. SAUTIVET indique que deux collèges ont passé des commandes avec des éleveurs usagers de l'abattoir : le Collège d'Altkirch et le Collège de Seppois-le-Bas. Mme DREXLER complète en expliquant que les cantines de ces deux collèges ont été intéressées par les préparations bouchères telles que les chipolatas, les saucisses et la sauce bolognaise.

Mme VALLAT convient que cette activité de l'exploitant est parfaitement adaptée aux cantines scolaires et évoque l'idée que l'exploitant puisse assurer un rôle d'intermédiaire entre les producteurs et les établissements.

M. SAUTIVET indique que la Société d'exploitation de l'Abattoir de proximité de Cernay, délégataire de service public jusqu'en 2031, compte désormais 2 450 clients et a connu en 2023, avec 1 324 tonnes et 1,324 M€HT, une activité d'abattage équivalente à celle de la période pré-Covid. Bien qu'en baisse depuis 2021, les résultats de l'atelier de découpe pour 2023 restent convenables grâce à l'activité de production des steaks hachés, avec un chiffre d'affaires de 433 K€HT.

A la demande de Mme VALLAT, M. SAUTIVET explique la rareté des usagers de l'abattoir installés dans la plaine rhénane par l'absence d'élevages dans ce secteur, l'activité agricole y étant principalement tournée vers la culture céréalière.

Pour avoir participé à un déplacement sur site, Mme DOLLINGER témoigne que l'exploitant est à l'écoute de ses usagers et que les éleveurs considèrent l'Abattoir de Cernay comme leur outil.

Enfin, Mme VALLAT demande si le bâtiment pourrait accueillir des panneaux photovoltaïques à des fins d'autoconsommation. M. SAUTIVET explique que la récente extension repose sur la même conception de charpente que celle de la partie historique, datant de 2006 : cette charpente n'a pas été conçue pour supporter le poids actuel des panneaux, mais il n'est pas impossible qu'une installation puisse prendre place sur ce toit lorsque les équipements seront allégés au gré des futures évolutions technologiques.

Les membres de la Commission prennent acte du Rapport d'activité de l'année 2023 de l'Abattoir de Cernay.

4- Examen du Rapport d'activité 2023 de la Régie de production d'électricité (régie dotée de l'autonomie financière)

M. PARASOTE, Délégué en charge des transitions écologiques et énergétiques et nouveau Directeur de la régie de production d'électricité, présente le Rapport d'activité de la régie sur 12 mois glissants entre août 2023 et août 2024.

M. PARASOTE explique que la régie gère les équipements et la production électrique relevant des 7 centrales hydroélectriques disposées sur le Canal du Rhône au Rhin déclassé et des unités de production photovoltaïques installées sur les toits de 4 collèges du Haut-Rhin (à Illzach, Fessenheim, Ribeauvillé et Saint-Louis).

Concernant la production hydroélectrique, M. PARASOTE indique que, à la faveur des réparations apportées sur les équipements et des débits d'eau, 2024 semble, à date, renouer avec une hausse de la production, alors que 2023 avait connu une baisse de l'ordre de 7%. La production annuelle au 31 août 2024 était de 1 314 529 kWh (soit 47 % de la capacité nominale cumulée des 7 turbines) contre 1 174 781 kWh et 42 % pour l'année précédente.

M. PARASOTE explique que les turbines en place sont les turbines d'origine, qui avaient été créées spécifiquement pour répondre à la commande du Département du Haut-Rhin en 2015. Il s'agit ainsi de prototypes qui ne génèrent pas autant d'électricité que le débit du cours d'eau permettrait.

Un audit a été commandé auprès de la société HYDRHOM pour déterminer la manière d'améliorer la production future eu égard au potentiel des 7 sites.

Un pré-audit, réalisé par Rivières de Haute Alsace, avait mis en lumière que le débit d'eau n'était pas le seul élément perturbateur et avait aussi suggéré de revoir la logique industrielle en envisageant une modification dans l'alignement des roulements à billes des turbines. Cette piste fait partie des points que l'auditeur doit prendre en compte.

Concernant la production photovoltaïque, M. PARASOTE qualifie les sites de productions comme de petites installations, dont la puissance nominale cumulée n'est que de 80kW. Pour l'année 2023, la production est en baisse à 12 592 kWh (21% de la capacité nominale totale des unités photovoltaïques) et s'explique principalement par l'absence de production sur le site d'Illzach (dont la capacité de production est la plus importante des 4 sites) ainsi que par un problème de fonctionnement du compteur installé sur le site de Fessenheim, appelant à être solutionné par l'installation d'un compteur communicant.

M. HESTIN explique que la régie devrait redevenir excédentaire à la fin de l'année 2024, avec un résultat net indicatif d'environ 20 000 €, à mettre en regard du résultat net négatif de 2023 établi à - 31 821 €, à condition que la production des turbines se maintienne en fin d'année au même niveau que celle du premier semestre 2024. Il est indiqué que de nouveaux investissements seront certainement engagés par la régie sur les sites de production hydroélectrique sur la base des préconisations de l'auditeur.

Sur le constat que la production photovoltaïque est moins performante que la production hydroélectrique, M. MULLER évoque l'idée de rechercher de nouvelles sources de production électrique sur cours d'eau. Mme VALLAT sensibilise toutefois les membres de la Commission à la notion de préservation des biotopes, puisque les sites de production viennent intercepter les milieux naturels et que chaque turbine installée constitue un élément perturbateur du débit naturel du cours. De plus, elle rappelle que l'énergie produite par les panneaux photovoltaïques permet une autoconsommation instantanée par les établissements scolaires, alors que la production hydroélectrique est revendue aux

distributeurs, ce qui constitue une démarche globale cohérente fondée sur deux approches différentes de la production électrique mais harmonieuses entre elles, et qu'il faudra conserver.

M. PARASOTE indique que, en termes de production d'énergies renouvelables, les vis d'Archimède équipant les 7 sites de production hydroélectrique représentent environ la moitié de ce que produit l'ensemble des panneaux photovoltaïques installés sur plus de 40 collèges. C'est donc une source d'énergie renouvelable conséquente, continue (jour et nuit), qui ne dépend que des niveaux d'eau et de l'entretien préventif.

Les membres de la Commission prennent acte du Rapport d'activité de l'année 2023 de la Régie de production d'électricité.

CLOTURE DE LA REUNION

Mme DOLLINGER remercie les participants pour avoir effectué le déplacement ou pour s'être rendus disponibles via la visioconférence.

Mme DOLLINGER clôture la réunion du 18 octobre 2024 de la Commission consultative des services publics locaux de la Collectivité européenne d'Alsace, dont il est rappelé que le procès-verbal sera adressé à ses membres.



Madame Isabelle DOLLINGER,
2^{ème} Vice-Présidente de la Collectivité
européenne d'Alsace,
Présidente de la CCSPL

Le 8 novembre 2024,